

	Relevé de décisions Groupe Projet Tourisme du Grand Libournais	N°2
---	---	------------

Date de la réunion : 27/01/2022 à Sainte Terre	Rédacteur : Estelle PROFIT
--	----------------------------------

Présent(e)s :

- Yannick Guimberteau, Conseiller communautaire– Cdc du Grand Saint-Emilionnais
- Mathilde Feld, Directrice Générale Adjointe Attractivité du territoire - Cdc du Grand Saint-Emilionnais
- Marc Sahraoui - Vice-Président du PETR en charge du Tourisme et conseiller communautaire – Cdc du Pays Foyen
- Marie Preuilh, Responsable OT du Pays Foyen
- Jean-Claude Ducouso, Vice-Président en charge du Tourisme – Cdc Castillon-Pujols
- Chloé Molina, Chargée de mission itinérance, Cdc Castillon-Pujols
- Tony Robin, Responsable du service politique touristique et Responsable du Port – CALI
- Ali Rhabri, Responsable OT du Fronsadais
- Estelle Profit, Chargée de mission tourisme - PETR du Grand Libournais
- Jérôme Moreau, Animateur LEADER - PETR du Grand Libournais

Excusé(e)s :

- Philippe Duverger, Vice-Président en charge du Tourisme – Cdc du Fronsadais
- Dorothée Breton, Conseillère communautaire – Cdc du Grand Saint-Emilionnais
- Jean Daniel Debart, Co-Président de l'Office de tourisme de Saint Emilion et Vice-Président en charge du Tourisme - Cdc Grand Saint Emilionnais
- Camille Bouyer – Chargée de l'aménagement touristique - Cdc du Grand Saint-Emilionnais
- Jean Lesseigne, Conseiller communautaire – Cdc du Pays Foyen
- Jean-Michel Basset, Vice-Président en charge du Tourisme – Cdc du Pays Foyen
- Philippe Buisson, Président de l'Office de tourisme du Libournais - Président de la CALI
- Gaby Höper, Conseillère communautaire déléguée en charge du rayonnement et du tourisme fluvial – CALI
- Juliette Cossardeaux, Cheffe de projet ingénierie culturelle « Michel de Montaigne » - Cdc Castillon-Pujols
- Jean-Charles Jourdan, Directeur - PETR du Grand Libournais

C'est à la salle Brondeau de Sainte-Terre que s'est tenu le Groupe Projet Tourisme du Grand Libournais, présidé par Marc Sahraoui, Vice-Président du PETR en charge du Tourisme. Ce Groupe Projet Tourisme portait sur la mise en œuvre du programme d'actions « Mise en tourisme des vallées de la Dordogne, de l'Isle et de la Dronne ».

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Le programme d'actions Mise en tourisme des vallées - que préconise-t-il ?
- Identification des actions portées par les EPCI pour 2022 en lien avec les orientations.
- Des financements européens, nationaux et régionaux à venir - quelles priorités à inscrire ?
- Actualités - projets en cours en lien avec le programme d'actions.

1. Le programme d'actions Mise en tourisme des vallées - que préconise-t-il ?

Le PETR du Grand Libournais a rappelé le contenu de ce programme d'actions basé sur 4 grands axes :

- *La gouvernance* : « Réussir la mise en œuvre du schéma de mise en tourisme des trois vallées ».
- *La filière « vélo »* : « Reconnaître le Grand Libournais comme destination d'itinérance vélo ».
- *La valorisation du patrimoine bâti, paysager, culturel et naturel* : « Reconnaître le Grand Libournais comme destination de tourisme vert proche de l'eau, de la nature et des hommes ».
- *Le tourisme fluvial et les activités nautiques*

Concernant l'action 4 – « Aménagement des tracés principaux de véloroutes du Grand Libournais »

La Cdc du Grand St Emilionnais informe que l'ADEME a lancé un deuxième appel à projet - AVELO2.

Lien vers le deuxième appel à projet

<https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/programme-avelo-2>

Date de dépôt de candidature : 18/01/2022 – 4/04/2022

Le Grand St Emilionnais souhaite candidater afin de réaliser dans un premier temps un schéma directeur autour du vélo.

Cependant au regard de l'enjeu vélo à l'échelle du Grand Libournais et des différents projets portés par les EPCI, le Grand St Emilionnais souhaiterait connaître le positionnement du PETR. Est-ce qu'il pourrait porter une candidature pour réaliser un schéma directeur à l'échelle des 5 territoires ?

Quatre axes sont proposés dans le cadre de cet AAP :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées
- Axe 4 : le financement de chargés de mission « vélo » au sein des territoires

Les territoires peuvent solliciter des aides sur chacun de ces axes. Seules les collectivités dotées d'un schéma directeur cyclable peuvent prétendre à des aides sur les axes 1, 2 et 3, à moins de solliciter par ailleurs des aides pour la réalisation d'un tel schéma via une prestation externe (axe 1), ou en justifiant du recrutement d'un chargé de mission qualifié et compétent pour la réalisation d'un tel schéma en amont ou en parallèle des actions relevant des axes 1, 2 et/ou 3.

Par ailleurs, la demande de financement d'un ETP (axe 4) est conditionnée à la réalisation d'un programme d'action en cohérence avec les axes 1, 2 ou 3 de l'appel à projets.

Les territoires éligibles sont notamment les EPCI de moins de 250 000 habitants. Les PETR sont éligibles pour des projets concernant exclusivement une ou des communes de l'entité faisant chacune moins de 100 000 habitants.

Le PETR, en lien avec les conditions d'éligibilité, ne peut pas porter une candidature pour les 5 EPCI. C'est aux EPCI de candidater.

Dans cet appel à projet, il s'agit de développer le vélo au quotidien. Le schéma directeur vélo prend en compte le vélo dans sa généralité (établissements scolaires, accès aux commerces, aux services de proximité et aux pôles d'activités du territoire...) et pas seulement le volet tourisme.

Au vu des enjeux important autour de l'itinérance douce, le PETR pour l'ensemble de ses territoires pourrait porter un plan itinérance douce (vélo, pédestre, équestre, ...) sous l'angle du tourisme pour renforcer les passerelles entre les EPCI.

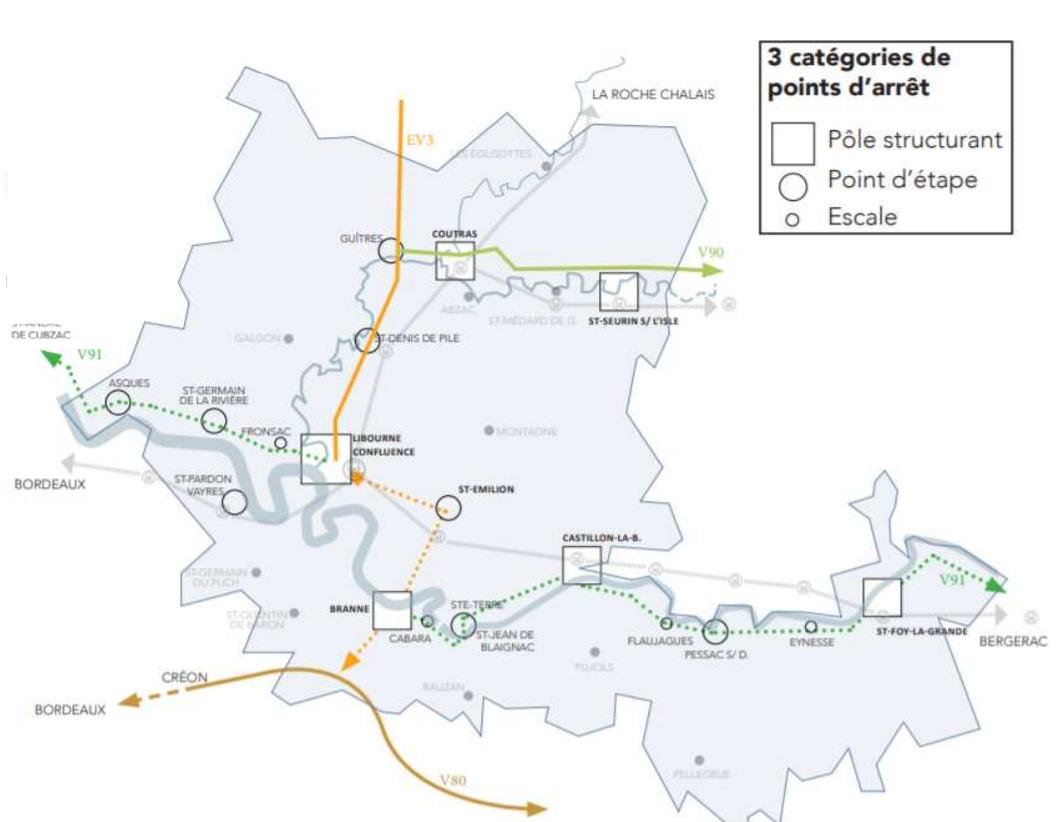
Concernant l'action 5 – « Déploiement d'une offre de services techniques et d'accueil touristique tout au long des parcours »

Le programme d'actions préconise d'organiser sur différents points d'étapes la découverte du territoire selon différents modes de déplacements doux : à vélo, à pied, en canoé,...

Pour cela, différents lieux ont été identifiés (cf. carte ci-dessous) proposant différents niveaux de services à l'attention des usagers :

- Les pôles structurants ou hubs touristiques multi clientèles
 - > point stratégique localisé à la confluence des rivières ou des itinéraires cyclables
 - > accueil des itinérants à vélo pour une ou plusieurs nuits sur le site
 - > niveau de service technique et touristique maximal
- Les points d'étape
 - > point d'arrêt intermédiaire sur la continuité du parcours
- Les escales
 - > point de pause sur le parcours découverte du paysage et du patrimoine (édifices ; lavoirs ; pigeonniers...)

Il est important que chaque EPCI examine les communes proposées dans l'action 5 : ajout, modification et suppression.



Concernant l'action 11 – « Elaboration d'une charte citoyenne pour l'usage responsable, la préservation de l'environnement et de l'esprit des rivières »

ACTION EN COURS

En 2021, une réflexion a été amorcée entre EPIDOR et le PETR afin d'étudier la faisabilité de développer la Charte éco acteurs de la réserve de Biosphère. Chaque Réserve de Biosphère a la possibilité de développer cette charte qui s'adresse à des socio pros proposant des activités en faveur de la biodiversité et du développement durable. Non développée à ce jour sur le bassin de la Dordogne, **EPIDOR et le PETR souhaitent tester la mise en place de ce réseau d'acteur sur le Grand Libournais.**

Actuellement, des points de frictions en lien avec le domaine public fluvial existent entre EPIDOR et la CALI. Des arrangements doivent être trouvés entre les deux partenaires pour que le PETR avance sur le dossier. Une réunion est prévue entre la CALI et EPIDOR au début du mois de mars.

Concernant l'action 12 – « Création d'un chantier participatif pour la construction d'une flotte de bateaux à fond plat de type gabare »

ACTION EN COURS

Pour préciser le projet, les Cdc du Pays Foyen, du Grand St Emilionnais et Castillon-Pujols financent en 2022 une pré étude avec les chantiers Tramasset en lien avec EPIDOR, sous la coordination du PETR.

Cette pré étude doit permettre d'étudier les points suivants avec la remise d'un rapport faisant la synthèse des éléments demandés :

- Les possibilités de naviguer sur la Dordogne entre Ste Foy la Grande et Libourne.
- Les impératifs réglementaires liés au bateau.
- L'estimation financière de la construction d'une gabarre à vocation écotouristique.

Concernant l'action 13 – « Développement d'itinéraires et de sites dédiés à la pratique sportive de pleine nature »

Cette action va dans le sens d'un positionnement du PETR pour coordonner un plan itinérance douce à l'échelle du Grand Libournais.

Ce travail permettrait notamment d'étudier la faisabilité d'un GRP (sentier de Pays©) du Grand Libournais. **Le PETR doit prendre contact avec le Département pour échanger sur ce projet.**

La CALI informe que Bordeaux Métropole en lien avec la fédération des randonneurs travaille sur la création d'un GRP pour venir jusqu'à Saint-Emilion (la réflexion a débuté en fin d'année 2021).

Concernant les actions 14 et 15 – « Poursuite des aménagements de parcours de pêche labellisés »/ « Développement d'une offre de séjour combiné pêche et loisirs de pleine nature »

Le développement du tourisme halieutique est une filière importante à développer.

Le PETR doit contacter la Fédération de pêche pour avancer sur le sujet.

Concernant l'action 17 – « Mise en œuvre du programme de remise à niveau des quais et cales pour l'accès à l'eau et développement de nouvelles activités nautiques »

Afin de pouvoir répondre à des opérateurs privés qui recherchent des sites pour établir leurs activités fluviales et nautiques, le PETR propose de réaliser un cahier des charges pour les accueillir. Ce cahier des charges doit répondre à leurs attentes et besoins en fonction des différents sites pré identifiés par les EPCI en lien avec EPIDOR.

L'identification de ces sites doit être menée en lien avec l'action 5.

Concernant l'action 18 – « Organisation d'une offre relais de découverte du territoire en autonomie (vélo, voiturette électrique...) à partir de Libourne »

Cette action met en évidence le besoin de mener une réflexion à l'échelle du Grand Libournais sur les déplacements autonomes (vélos à assistance électrique - VAE, voiturettes électriques) et les services à déployer.

Une Visio avec le Bureau d'étude Mobilêtre est prévu au début du mois de mars. Ce BE a travaillé notamment sur l'organisation de la découverte de l'Entre 2 Mers en VAE.

Concernant la réalisation d'une série de podcasts autour des rivières du Grand Libournais (Orientation 1 du SADI Grand Libournais « Valoriser une offre touristique en communiquant à l'échelle du Grand Libournais »)

ACTION EN COURS

Le PETR lance en 2022, en lien avec les OT et EPCI, la réalisation de 10 podcasts. Les territoires doivent faire remonter 2 figures emblématiques/ activités insolites en lien avec les rivières afin de réaliser 2 podcasts par territoire. Ces supports « audio » s'accompagnent d'un reportage photos qui pourront être exploités sur les supports « web » (sites des OT, Site Amiral « Grand Libournais Tourisme ») et réseaux sociaux.

2 devis ont été présentés. Le moins disant est privilégié pour un montant de 8 000 € HT.

- 2. Identification des actions portées par les EPCI pour 2022 en lien avec les orientations.**
- 3. Des financements européens, nationaux et régionaux à venir - quelles priorités à inscrire ?**

Le PETR fournira à l'ensemble des participants un document permettant de lister les projets des EPCI entrant dans le champ d'intervention du programme d'actions pour les années à venir.

Ce travail permettra notamment d'identifier des actions qui pourront faire l'objet de demande de financement, de créer des synergies entre les territoires et de travailler sur la prochaine candidature LEADER 2023-2027 et le FEDER.

.....

A VENIR

Le prochain GP Tourisme se tiendra à la mi-avril. Un doodle sera envoyé pour déterminer la date de réunion. Lors de cette réunion, il est prévu de travailler sur les projets des territoires pouvant s'inscrire dans le programme d'actions « Mise en tourisme des vallées ».

Le PETR prévoit de prendre RDV avec chaque EPCI afin d'échanger sur le contenu du programme actions de façon individuelle.